

## MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

### PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE PONTIAC

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Pontiac tenue le mercredi 23 octobre 2019 à 7h30 à l'hôtel de ville, située au 2024, route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

La mairesse, Mme Joanne Labadie, la mairesse suppléante, Mme Leslie-Anne Barber et les conseillers, Mme Susan McKay, Mme Nancy Draper-Maxsom, M. Scott McDonald, M. Thomas Howard et Mme Isabelle Patry.

Également présent, M. Pierre Said, directeur général et plusieurs citoyens.

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / AVIS DE CONVOCATION**

La séance a été convoquée par le directeur général conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec*.

Mme Joanne Labadie, Présidente, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 7h31.

#### **2. PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS**

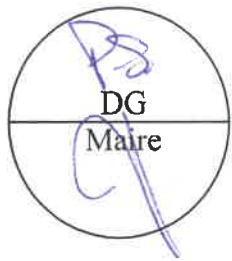
Mme Joanne Labadie, Présidente, prend connaissance du registre de questions, il n'y a aucune question du public.

#### **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance / Avis de convocation
2. Parole au public et questions
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Entente de regroupement de l'Office municipal d'habitation de Fort-Coulonge, de Mansfield, de Campbell's Bay, de Bryson, de Grand-Calumet, de Shawville et de Pontiac
5. Période de questions du public
6. Ajournement de la séance

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Susan McKay et appuyé par monsieur le conseiller Thomas Howard.

19-11-3916



## MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

19-10-3911

**4. ENTENTE DE REGROUPEMENT DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE FORT-COULONGE, DE MANSFIELD, DE CAMPBELL'S BAY, DE BRYSON, DE GRAND-CALUMET, DE SHAWVILLE ET DE PONTIAC**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Office municipal d'habitation de Fort-Coulonge, de Mansfield, de Campbell's Bay, de Bryson, de Grand-Calumet de Shawville de Pontiac ont demandé l'autorisation du ministre responsable de l'application de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* de se regrouper ;

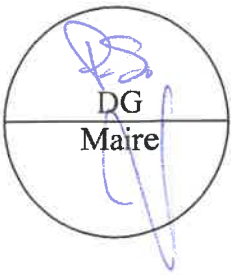
**CONSIDÉRANT QUE** ces offices ont présenté aux conseils municipaux des municipalités de Fort-Coulonge, Mansfield, Campbell's Bay, Bryson, Grand-Calumet, Shawville et Pontiac un projet d'entente de regroupement des sept (7) offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche ;

**CONSIDÉRANT QUE** les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement ;

**CONSIDÉRANT QU'**après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par madame la conseillère Susan McKay et appuyé par monsieur le conseiller Thomas Howard.

**ET RÉSOLU QUE** le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Fort-Coulonge, l'Office municipal d'habitation de Mansfield, l'Office municipal d'habitation de Campbell's Bay, l'Office municipal d'habitation de Bryson, l'Office municipal d'habitation de Grand-Calumet, l'Office municipal d'habitation de Shawville et l'Office municipal d'habitation de Pontiac suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

Adoptée

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Il n'y a aucune question du public

19-09-3912

**6. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres n'étaient pas présents lors de l'adoption de l'ordre du jour.

**CONSIÉDRANT QU'**une résolution doit être adoptée en urgence et que le conseil doit en discuter.

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Susan McKay et appuyé par madame la conseillère Nancy Draper-Maxsom.

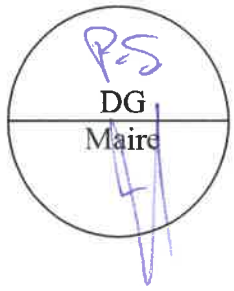
**ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte d'ajourner la séance à 7h37.

Adoptée

M. Pierre Said  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Mme Joanne Labadie  
MAIRESSE

*« Je, Joanne Labadie, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».*



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC